



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 6 décembre 2023

Délibération n°56/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 23 novembre 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE,
Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Célia HELION, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU,
Mesdames Virginie LEBRAUD (Pouvoir à madame Martine PINVILLE), Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs présents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Hélène GINGAST.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	6
Votants	15

Objet : Aménagement de locaux à destination de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image et du Pôle Image Magelis – Mise à niveau du programme – Demande de financement au titre des dotations d'investissement de l'Etat

La Ville d'Angoulême et le Syndicat Mixte du Pôle Image ont validé les éléments de programmation pour l'aménagement de locaux à destination de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI) et du Pôle Image Magelis.

Les cinq opérations menées dans le cadre de ce projet sont :

- La réhabilitation des locaux existants de l'EESI, opération 1 sous maîtrise d'ouvrage Ville d'Angoulême,
- La construction d'un bâtiment supplémentaire pour l'EESI sur la parcelle 111-117 rue de Bordeaux, opération 2 sous maîtrise d'ouvrage du SMPI Magelis,
- La construction de locaux à destination d'autres acteurs de l'Image aux 111-117 rue de Bordeaux, opération 3 sous maîtrise d'ouvrage du SMPI Magelis,
- L'aménagement d'un centre de documentation commun à l'ensemble des écoles de l'Image à proximité immédiate de l'EESI, opération 4 sous maîtrise d'ouvrage du SMPI Magelis,
- La restructuration de l'immeuble Laubenheimer, qualifié d'immeuble remarquable au titre du patrimoine bâti à préserver, opération n°5 sous maîtrise d'ouvrage du SMPI Magelis.

Afin de conserver la cohérence du programme global, un groupement de commandes avec la Ville d'Angoulême a été constitué pour conclure le marché de maîtrise d'œuvre en commun.

Compte tenu de l'augmentation de l'estimation des travaux établie par le maître d'œuvre lors des études APS relatives à la réhabilitation des locaux existants de l'EESI, le périmètre de l'opération 1 a été redéfini et le programme mis à niveau.

Afin de prendre en considération cette modification, la répartition des espaces dédiés à l'EESI a été adaptée sur les opérations 1 et 2.

Les besoins théoriques de l'EESI ont été conservés ainsi que le schéma fonctionnel des espaces et des pôles d'enseignement.

Ainsi l'extension de l'EESI, opération 2, construite par le SMPI Magelis, accueillera les pôles d'enseignement suivants :

- Le Pôle édition, dessin, bande dessinée,
- Les plateaux étudiants et pôle théorie (en partie),
- Les espaces communs, de convivialité (en partie),
- La galerie d'essai,

La surface utile des espaces dédiés à l'EESI n'est pas modifiée et reste d'environ 1200m², auxquels s'ajoutent les circulations et locaux techniques nécessaires à la distribution et au fonctionnement de l'ensemble, soit une surface totale de locaux dédiés à l'EESI d'environ 1600m².

La mise à niveau ne modifie pas la surface initialement dédiée à l'EESI sur l'opération 2, ni le coût estimatif des travaux arrêté au stade APS pour les opérations 2, 3 et 5, réparties dans un même immeuble aux 111-117 rue de Bordeaux.

Pour assurer le financement de cette opération 2 « Eesi » il est possible de solliciter une dotation d'investissement de l'Etat – Exercice 2024 et pour ce faire de répondre à l'appel à projets global DETR/FNADT/DSIL. A réception de la demande de Magelis les services de l'Etat fléchiront le projet vers la dotation la plus adéquate en fonction de son objet et des crédits disponibles.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente ainsi :

Opération EESI		
Coût total de l'opération (HT)	3 000 000	
Dotation d'investissement de l'Etat (sollicitée)	900 000	
Autofinancement SMPI Magelis	2 100 000	

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent la mise à niveau du programme et l'adaptation de la répartition des espaces de l'opération 2, en lien avec la modification du périmètre de l'opération 1 dans le projet d'ensemble ;
- approuvent le plan de financement tel que présenté ;
- décident de répondre à l'appel à projets global [DETR/FNADT/DSIL] et solliciter une dotation d'investissement de l'Etat.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 8 déc. 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 8 déc. 2023
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 8 décembre 2023

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

